

EDITORIAL

Editorial



Le parage : un enjeu !

Qu'on les aime ou qu'on les rejette, les moyens de transport individuels motorisés sont présents dans notre société et dans notre quotidien. L'année dernière, la Suisse a enregistré près de 46'500 nouvelles immatriculations nettes, pour un parc national de 6.1 millions de véhicules. A Villeneuve, ce cheptel à moteur représente près de 2'900 unités. Pour la Municipalité, tout l'enjeu réside dans leur parage sur le territoire communal.

Si beaucoup de propriétés possèdent leurs propres places de parking, il est nécessaire d'offrir des possibilités de

stationnement aux Villeneuvois qui n'ont pas cette chance ainsi qu'aux visiteurs de notre commune, en particulier les clients de nos commerces et tous les acteurs qui font marcher notre économie. Au total, Villeneuve compte 1'692 places de stationnement, dont 182 pour les deux-roues, 400 pour les manifestations et 144 en zone bleue ou de plus courte durée. C'est en disposant d'une vue d'ensemble au travers de son nouveau « Plan directeur du stationnement » (cf. pages 4 et 5) que la Municipalité prévoit le pilotage de sa politique de stationnement et de circulation. Le but étant de parquer les bons véhicules sur les bonnes cases. Il en va de même pour la circulation : les bons véhicules empruntant les bonnes routes et à la bonne vitesse.

A ce sujet, il faut savoir que le bourg est sur le point de voir sa limitation de vitesse réduite à 20 km/h afin de concrétiser une zone de rencontre, point fort de la stratégie municipale de revitalisation du bourg. En fonction des délibérations du canton, il serait envisageable d'obtenir une légalisation déjà d'ici la

fin de l'année. Une bonne nouvelle en perspective donc, puisque les récents comptages de vitesse démontrent que la circulation n'excède en rien les normes requises, tant par le volume de trafic que par sa vitesse.

Bien sûr, la pratique du transport motorisé engendre son lot de nuisances : outre l'utilisation du domaine public pour son stationnement, il produit de la pollution atmosphérique et quelques décibels. Ces effets négatifs sont perceptibles à proximité des principaux axes, surtout la route cantonale et sa charge de trafic journalière de 12'000 véhicules. A noter que depuis plusieurs mois, on observe une recrudescence de coups d'accélération abusifs, notamment le soir ; mauvaise habitude étrangère aux mœurs locales. Il est primordial de ne pas hésiter à composer le numéro 117 immédiatement après la survenance d'un événement perturbateur de l'ordre public. Grâce à de tels réflexes, la Gendarmerie, en charge de la police à Villeneuve,

est parvenue à contrôler et à dénoncer des chauffards noctambules. Plus que jamais, tant du côté des usagers de la route que de celui des habitants, une seule règle doit demeurer : la responsabilité individuelle et le respect de la liberté d'autrui.

Dylan Karlen, Municipal en charge de la sécurité et population

Impressum

Parution :
4x par an

Edition :
Commune de Villeneuve

Comité de rédaction :
Corinne Ingold, Syndique,
Yvan Cheseaux, secrétaire
municipal, Marlène Nerini,
mncommunication.ch

Photographies :
Commune de Villeneuve,
José Crespo

Graphisme :
Bart Design, Lionel Crittin

Impression :
CDS Imprimerie SA

Tirage :
3'000 exemplaires

DÉMÉNAGEMENT

De nouveaux locaux pour la police administrative

LES TRAVAUX EN LIEN AVEC LE DÉMÉNAGEMENT DE LA POLICE ADMINISTRATIVE DE VILLENEUVE SONT TERMINÉS. LES COLLABORATEURS DU SERVICE ONT PRIS PLACE DANS LEURS NOUVEAUX LOCAUX SITUÉS À LA GARE. À LA CLÉ : UNE AMÉLIORATION SENSIBLE DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL.



La police administrative a pris place dans l'aile sud de la gare.

En août dernier, la Police administrative a emménagé dans ses nouveaux quartiers à la gare de Villeneuve. Un déménagement dans l'aile sud du bâtiment attendu depuis de nombreuses

années. Jusqu'alors, les quatre assistants de sécurité publique, lorsqu'ils n'étaient pas sur le terrain, évoluaient en effet dans une pièce de 19 m² dans les locaux de

l'administration communale. Un espace qu'ils occupaient conjointement avec le Contrôle des habitants et ses quatre employés.

« Au plus fort de la fréquentation du personnel, ce sont ainsi jusqu'à huit personnes qui partageaient cette surface et les deux guichets qui allaient avec », souligne Dylan Karlen, Municipal en charge de la Sécurité et de la population. Au printemps 2019, la Municipalité prend connaissance de la résiliation du contrat de bail entre les CFF et une entreprise privée, concernant des locaux de 74 m² situés dans l'aile sud de la gare. Au vu de l'urgence de la situation, elle décide de signer la reprise du contrat de bail. Un bail qui sera officiellement signé quelques mois plus tard.

Aménagements

Démarrés en juin dernier, divers travaux ont été effectués pour aménager la nouvelle surface commerciale. Parmi eux : des travaux de génie civil (fouille pour étendre la

fibre optique et le réseau informatique communal), la création d'un guichet de réception et d'un vestiaire, la pose d'un système de timbrage pour le personnel, la sécurisation des lieux par l'installation d'un système d'alarme relié à une entreprise de sécurité. Crédit d'investissement : près de 100'000 francs, avalisé par le Conseil communal. Outre une amélioration évidente de la qualité des conditions de travail des collaborateurs de la Police administrative, ce déménagement, au cœur de la ville, entend offrir une meilleure proximité avec la population et les événements qui s'y passent. Le nouvel espace dispose également d'une salle de conférences, qu'il sera désormais possible d'utiliser pour des réunions internes ou les différentes auditions liées à la Commission de police ou aux rapports de naturalisation. En prime également : la possibilité de soulager l'actuelle salle de conférences de l'administration communale, sise à la Grand-Rue 1 et très employée aujourd'hui.

MOBILITÉ

Des lignes directrices pour le stationnement

LUTTE CONTRE LES VOITURES VENTOUSES ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE POUR LES HABITANTS, LA MUNICIPALITÉ A ADOPTÉ FIN JUILLET DERNIER UN PLAN DIRECTEUR POUR LE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE. PARMI LES NOUVEAUTÉS : LA CRÉATION DE NOUVELLES ZONES MACARONS POUR LES RÉSIDENTS.



Un des objectifs de la Municipalité : lutter contre les voitures ventouses en réduisant la durée de stationnement prolongé en zone blanche de 7 à 3 jours.

Redéfinir le concept de stationnement de la commune faisait partie des objectifs du programme de législature 2016-2021 de Villeneuve. C'est aujourd'hui chose faite. La Municipalité a approuvé fin juillet

dernier le plan directeur du stationnement 2020, un document d'intention à l'attention de l'exécutif et de la direction de police. Ce dernier poursuit différents buts : clarifier la destination des places de stationnement

selon les publics-cibles, définir des objectifs quantitatifs en matière d'offre (augmentation dans certaines zones, diminution dans d'autres), fixer des règles spécifiques à chaque secteur notamment. Sa mise en œuvre sera progressive et dépendra d'un certain nombre de critères : opportunités, budget, etc. « Ce plan directeur vient combler un vide en la matière, précise Dylan Karlen, Municipal en charge de la Sécurité et de la population. Cet outil de pilotage nous permet d'avoir une vision globale du stationnement sur notre commune ».

Voitures ventouses

Les volontés politiques sont également les suivantes : lutter contre les voitures ventouses, développer l'offre pour la population indigène, et garantir de la disponibilité, tant pour les visiteurs que pour les personnes aux besoins très spécifiques (entreprises, organisateurs de manifestations, ...). Dans les nouveautés, le plan directeur définit ainsi une diminution de la durée de stationnement

prolongé en zone blanche de 7 à 3 jours, une mesure qui toucherait une septantaine de places autour du centre-ville, de même que l'interdiction de se parquer hors cases en localité (en vigueur depuis mai dernier). « C'est quelque chose qui s'applique déjà dans les autres communes du Haut-Lac. L'idée est de mettre un terme au stationnement abusif, lequel génère d'importants problèmes pour nos agents de sécurité, commente le Municipal. Les résident(e)s qui ne possèdent pas de place de parc privative ne seront pas péjorés pour autant, puisqu'ils auront toujours la possibilité de parquer leur véhicule sur ces cases le week-end ». Le secteur de la Tronche-naz sera lui aussi touché par cette diminution qui s'appliquera sur les 400 cases disponibles. En contrepartie, des macarons au prix de 5 francs par jour seront créés, pour « celles et ceux qui souhaiteraient laisser leur voiture le temps de leur séjour en vacances par exemple ».



Le stationnement gratuit avec disque sera étendu à cinq heures, au lieu de quatre actuellement, avec toutefois la suppression de la pause de midi.



Dans les nouveautés : la possibilité de payer sur les places publiques au moyen de son smartphone.

Zones macarons supplémentaires

Soucieux de répondre aux attentes d'une partie de la population villeneuvoise, le nouvel outil de planification prévoit également la création de trois zones macarons supplémentaires, en plus de l'actuelle zone du Bourg : une à Praz-Bérard, une à la Tour-Rouge et une au Pré-au-Comte.

Pour rappel, les macarons, au prix de 100 francs par an, permettent de se parquer trois jours d'affilée, sans déplacer sa voiture, sur toutes les cases du périmètre en question, sauf sur de la zone bleue. Ce sont ainsi 739 sésames qui seront disponibles à terme sur les quatre zones. « C'est une demande qui a été exprimée à de nombreuses reprises. Que l'on se rassure, contrairement à d'autres villes, il n'y aura pas davantage de macarons que de places disponibles ». Des cartes journalières « visiteur » à gratter (10 francs la carte) feront également leur introduction à moyen terme, pour permettre le stationnement sur le territoire de la

commune le temps d'une journée. Une offre qui s'adresse principalement aux entreprises qui doivent travailler sur un chantier de courte durée, aux hôteliers qui peuvent la proposer à leur clientèle en séjour à Ville-neuve, ou aux visiteurs qui resteraient une journée entière dans la localité.

Uniformisation des tarifs

Exit enfin les différences de tarifs de parcage sur la commune. Le tarif existant à la piscine sera étendu aux quais. Si la première heure gratuite est supprimée, les automobilistes se verront toujours offrir le stationnement entre midi et 13h30. Avis aux adeptes de technologie : il est désormais possible de payer sur les places publiques au moyen de son smartphone, sans émission de ticket, mais moyennant l'enregistrement de son numéro de plaque. Le stationnement gratuit avec disque sera quant à lui étendu à cinq heures, au lieu de quatre actuellement, avec toutefois la suppression de la pause de midi.